

Addendum / Addenda

Project Description / Description de projet 22-58114 - Building Condition Assessment - St. John's / Évaluation de l'état du bâtiment – St. John's		
Solicitation No./N° de sollicitation 22-58114	Project No./N° de projet	W.O. No./N° d'ordre de travail
Departmental Representative / représentant ministériel David Kingston		Date January 9, 2023
Notice: This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.		Nota: Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.

New Site Visit date:

BIDDERS' CONFERENCE

All vendors must attend both of the compulsory Bidders' Conferences at the designated time and place detailed below. Failure to do so will render a bid invalid. Bidders who cannot attend, for any reason, on the specified date and time will not be given an alternative appointment and their proposals will be considered non-responsive. NO EXCEPTIONS WILL BE MADE.

January 12, 2023 at 10h00 – Meet Monty Fudge
 1 Arctic Avenue
 St. John's, NL

As proof of attendance, the Contracting Authority will have an Attendance Form that Bidders MUST sign. It is the responsibility of all Bidders to ensure they have signed the mandatory Bidders Conference Attendance form prior to leaving the Bidders' Conference. Proposals submitted by Bidders who have not attended the Bidders Conference and failed to sign the Attendance Form will be deemed non-responsive.

Nouvelle date de visite du site :

CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Tous les vendeurs doivent assister aux deux réunions obligatoires qui auront lieu à l'endroit et à la date indiqués ci-dessous. Les soumissions des vendeurs qui seront absents de cette réunion seront invalidées. Les soumissionnaires qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent se présenter à la date et à l'heure

indiquées ne seront pas convoqués de nouveau et leurs propositions seront jugées irrecevables. AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.

janvier 12, 2023 à 10h00 – rencontrer Monty Fudge
1 avenue Arctic
St. John's, NL

L'autorité contractante aura un formulaire de présence que les soumissionnaires DEVRONT signer car leur signature sur ce formulaire sera la preuve de leur présence à la réunion. Il appartient aux soumissionnaires de s'assurer qu'ils signent le formulaire de présence avant de quitter la réunion obligatoire. Les propositions des soumissionnaires qui n'auront pas assisté à la réunion des soumissionnaires et qui n'auront pas signé le formulaire de présence à cette réunion seront jugées irrecevables.

